



Pôle de compétitivité à vocation mondiale du végétal spécialisé

DOSSIER ADHESION 2010

- Le pôle de compétitivité à vocation mondiale VEGEPOLYS	p 1
- Les services apportés par VEGEPOLYS	p 2
- Votre fiche de présentation	p 3
- Le bulletin d'adhésion 2010	p 5
- Charte d'adhésion et d'utilisation du logo	p 6-7
- Vos contacts privilégiés	p 8

Le pôle de compétitivité à vocation mondiale VEGEPOLYS

Situé en Pays de la Loire, VEGEPOLYS est le pôle, à vocation mondiale, du végétal spécialisé. Il concerne toutes les filières du végétal hors grandes cultures : maraichage, arboriculture, horticulture ornementale, semences, champignons, plantes médicinales et aromatiques, viticulture, cidre et tabac ainsi que les entreprises en amont et en aval de ces filières.

Il a pour ambition de consolider et développer les entreprises du végétal spécialisé en accélérant l'innovation par des recherches mutualisées.

L'axe prioritaire de VEGEPOLYS est d'organiser le regroupement d'entreprises sur des **projets d'innovation** dans le végétal spécialisé en collaboration avec des centres de recherche.

Cette approche transversale et mutualiste repose sur la mise en valeur de systèmes de production végétale qui engendreront une consommation plus faible d'intrants et des impacts plus favorables sur la biodiversité, la santé et l'environnement. Les 4 domaines technologiques d'expertise sont la création variétale, la qualité sanitaire des semences et des plantes, la valorisation des végétaux pour la santé et le bien être et le paysage urbain

Végépolys se concentre également sur les facteurs de différenciation qui ouvriront de nouveaux marchés et amélioreront la compétitivité des entreprises du pôle, avec notamment :

- La mise en relation entre les entreprises, la recherche et les établissements de formation (de tous niveaux)
- La mise en réseau des entreprises pour l'amélioration de leur compétitivité (notamment sur les thèmes de la mise en marché, de la logistique, de la maîtrise des intrants et de la réglementation)
- L'anticipation des mutations par l'intelligence économique
- Le développement du rayonnement et de l'attractivité du territoire
- L'accompagnement des entreprises à l'international et la constitution de partenariats



Les services apportés par VEGEPOLYS

Adhérer à VEGEPOLYS, c'est (grâce à une mutualisation des efforts, des moyens et des outils), avoir accès à :

- **Un accompagnement des projets collaboratifs :** ingénierie de projets autour des 4 domaines technologiques (émergence, recherche de partenaires, orientation pour leur financement...) de l'innovation, ateliers de l'intelligence économique, PIM, commissions de communication international, bi-annuelle, Végém@g, RDV stratégique...)
- L'appui d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens de VALINOV pour vous aider à **définir , chiffrer, conduire et réaliser vos projets innovants** individuels ou collectifs autour des 3 domaines technologiques : innovation variétale, qualité sanitaire des semences et des plantes, santé/bien-être. Un tarif spécifique est réservé aux adhérents du pôle.
- **La labellisation** de vos projets pour vous permettre d'accéder à des financements de l'Etat, de la Région, de l'Europe
- **L'animation du réseau :** mise en relation, partage et échange d'expériences, réunions d'émergence, d'information, occasion de rencontres pour alimenter votre stratégie... avec des entreprises intra et inter-filières, des centres de recherche et de formation (ateliers
- **Au service de veille** du Centre d'Intelligence Economique et Territoriale (CIET): veille collective sur les acteurs, les produits, les tendances de consommation, les techniques de commercialisation... du végétal spécialisé (envoi gratuit du Flash Vie'tal tous les 15 jours aux adhérents du pôle). Le CIET propose également des prestations de veille personnalisées. Un tarif spécifique est réservé aux adhérents du pôle.
- Des outils de communication collective pour développer **l'attractivité** du territoire (logo, salons, manifestations, site internet...)
- Un accompagnement privilégié à **l'international** (missions découverte, salons, projets européens...)

Retrouvez toute l'information sur le pôle et son actualité sur le site : www.vegepolys.eu

DEMANDE D'ADHESION (1/2)

FICHE DE PRESENTATION ENTREPRISE

Identité :

Raison sociale :
Adresse :
Tél :
Fax :
Email (celui sur lequel vous voulez recevoir les informations de VEGEPOLYS) :
N° de Siret :
Site internet :

Contact :

Chef d'entreprise :
Responsable recherche :
Responsable commercial :
Responsable ressources humaines :
Responsable logistique :
Responsable export :

Présentation de l'entreprise

Appartenance à un groupe :
Localisation des sites de production :
Effectif (répartition par site si besoin) :
Appel à de la main d'œuvre saisonnière :
Activité de l'entreprise :

Volume d'activité

Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires export
Superficie exploitée

Commercial

Produits commercialisés
Spécialités
Marques
Pays d'expédition

R&D (hors thèmes confidentiels)

Equipe recherche :
Thèmes de recherche et d'expérimentation développés :
Partenariats laboratoires :

Thèmes de collaboration souhaités

Sauf avis contraire de votre part, toutes les informations de cette page seront communiquées sur le site internet aux autres adhérents.

DEMANDE D'ADHESION (2/2)

QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

Relations avec Végépolys

- 1) Avez – vous déjà des relations avec des entreprises ou filières adhérentes à Végépolys ?
 - non
 - oui, lesquelles ?

- 2) Avez-vous déjà des relations avec des centres de recherche et d'expérimentation du pôle ?
 - non
 - oui, lesquels ?

- 3) Êtes-vous partenaires d'autres pôles de compétitivité
 - non
 - oui
 - lesquels ?
 - dans quels projets êtes vous impliqués ?

Motivations

- 4) Avez-vous des projets à proposer à Végépolys ?
 - non
 - oui, lesquels ?

- 5) Quels thèmes innovants vous concernent le plus ?
 - L'innovation variétale
 - La qualité sanitaire des semences et des plantes
 - Les propriétés Santé et bien-être des végétaux
 - Le paysage urbain
 - Autres

- 6) Quels sont les domaines stratégiques de Végépolys qui vous concernent le plus ?
 - L'innovation
 - La recherche et la formation
 - La compétitivité (RH, Marketing...)
 - L'anticipation des mutations
 - L'attractivité et le rayonnement du territoire

- 7) Quelles sont vos principales motivations pour adhérer à Végépolys ?

- 8) Quelle implication pensez-vous avoir dans Végépolys ?

- 9) Qu'attendez-vous d'autre de Végépolys ?

Le bulletin d'adhésion VEGEPOLYS 2010

(à retourner complété accompagné du règlement après accord du CA)

IDENTITE

Structure :

Nom du Responsable :

Adresse :



e-mail :



Nom de votre Collège :

Si collège B : Chiffre d'affaires :

Identifiant : Siret, UAI... :

Effectif :

MONTANT HT DES COTISATIONS 2010

Collège A : Filières

	HT	TVA	TTC
Syndicats professionnels	157,59 €	30,89 €	188,48 €
Organismes de développement	1 050,60 €	205,92 €	1 256,52 €

Collège B : Entreprises

Chiffre d'affaires

CA<500 000€	105,06 €	20,59 €	125,65 €
500 000€<CA<800 000	315,18 €	61,78 €	376,96 €
800 000€<CA<1M€	525,30 €	102,96 €	628,26 €
1M€<CA<3M€	735,42 €	144,14 €	879,56 €
3M€<CA<5M€	1 050,60 €	205,92 €	1 256,52 €
5M€<CA<10M€	1 575,90 €	308,88 €	1 884,78 €
10M€<CA<20M€	2 101,20 €	411,84 €	2 513,04 €
20M€<CA<50 M€	2 626,50 €	514,79 €	3 141,29 €
50M€ <CA< 100M€	3 151,80 €	617,75 €	3 769,55 €
100M€<CA< 200 M€	5 253,00 €	1 029,59 €	6 282,59 €
au-delà de 200 M€	10 506,00 €	2 059,18 €	12 565,18 €

Collège C : Chambres consulaires

Chambre consulaire	3 151,80 €	617,75 €	3 769,55 €
--------------------	------------	----------	------------

Collège D : Recherche – Expérimentation - Enseignement

Centre technique et d'expérimentation	525,30 €	102,96 €	628,26 €
Centre de Recherche	1 050,60 €	205,92 €	1 256,52 €
Établissement (< 200 élèves en enseignement supérieur)	525,30 €	102,96 €	628,26 €
Établissement (> 200 élèves en enseignement supérieur)	1 050,60 €	205,92 €	1 256,52 €

Montant HT de votre cotisation 2010

TVA 19,6%

TOTAL TTC

.....

+

=

Par chèque à l'ordre de VEGEPOLYS ou par virement : RIB :17906 00032 2513419100042

Une facture acquittée vous sera adressée dès réception de votre règlement

CHARTE D'ADHESION A VEGEPOLYS

(A retourner complété avec le bulletin d'adhésion)

Article 1 : les conditions d'adhésion

Peut adhérer à Végépolys toute entité :

- entrant dans un des 4 collèges de Végépolys selon les statuts de Végépolys
- dont son activité est en rapport avec le Végétal Spécialisé directement ou indirectement

Article 2 : les droits

Les adhérents disposent gracieusement d'actions collectives:

- l'information administrative notée dans le classeur adhérent
- l'information de Végépolys au travers de Végé M@g
- les outils de communication élaborés par Végépolys
- l'abonnement à titre gratuit de Flash VIE'tal de l'Intelligence Économique
- la mise en réseau entre adhérents et partenaires
- l'accompagnement et le suivi des projets coopératifs de R&D par Végépolys et son partenaire Angers Technopole
- les conditions spécifiques pour les manifestations organisées sous la responsabilité de Végépolys (ex : PIM)
- un avantage commercial pour les prestations de Valinov
- l'utilisation du logo du pôle selon les conditions de la Charte d'utilisation

Article 3 : les devoirs

Les adhérents s'engagent à :

- donner leur motivation lors de leur adhésion ;
- accepter la politique et la stratégie et avoir un comportement en correspondance avec celles-ci ;
- participer à la hauteur de leurs moyens aux réflexions et actions ;
- ne pas diffuser l'information confidentielle ou interne à Végépolys sans accord ;
- être à jour de leur cotisation annuelle.

Article 4 : renouvellement et rupture

Cette adhésion sera reconduite tacitement tous les ans. En cas de non respect d'un des devoirs, l'adhérent sera notifié par lettre recommandée. Si aucune explication ou correction n'est apportée, ses droits d'adhérent lui seront retirés.

DATE :

L'entité :

Son représentant :

(Signature et Cachet)

Le Président de VEGEPOLYS

Bruno de LAAGE

(Signature et Cachet)

CHARTRE D'UTILISATION DU LOGO

(à retourner complété avec le bulletin d'adhésion)

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les articles suivants :

Article 1 : Utilisateurs

Les droits d'utilisation du logo sont réservés à titre individuel aux adhérents de Végépolys selon la Charte d'adhésion et aux partenaires financiers. Pour toute autre entité ou lors d'un usage à titre collectif, une demande écrite préalable doit être faite auprès du Président.

Article 2 : Utilisation

Pour les adhérents :

Le logo peut être apposé sur ses documents ou conditionnements de production en relation avec le secteur du végétal. Ils doivent participer à la promotion et/ou au développement de Végépolys et de son image.

Cela peut être des :

- Documents d'entreprise : papier à en tête, carte de visite, présentation d'entreprise en CD-Rom...
- Documents de communication et de vente : brochure, plaquette, DVD, ...
- Conditionnements : sachet, cartons, colis, pots...

L'utilisation à des fins publicitaires sans notes explicatives est peu appropriée, ex : objet publicitaires (crayons...).

Pour les partenaires financiers :

Le logo peut être apposé sur les documents en lien avec le végétal (événementiels et documents institutionnels). Ils doivent participer à la promotion et/ou au développement de Végépolys et de son image.

Article 3 : Impression – Charte graphique

- La taille du logo ne doit pas dépasser la taille du logo/nom de l'utilisateur ou de sa marque.
- Si la taille du logo est agrandie ou diminuée, les proportions du logo doivent être maintenues.
- Les couleurs ne doivent pas être modifiées. Une utilisation noire et blanc sur des documents monochromes est tolérée.

Article 4 : Coût

Le logo est cédé gratuitement. Il ne peut faire l'objet d'aucune vente ou revente. Toutefois, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation.

Article 5 : Durée

Pour les adhérents :

L'utilisation du logo est possible sans limitation de durée dès lors que l'utilisateur est à jour de ces devoirs d'adhérents et sans avis contraire du Conseil d'Administration de Végépolys.

Pour les partenaires financiers :

L'utilisation du logo est possible sans limitation de durée dès lors que l'utilisateur participe au financement par un biais direct ou indirect du pôle Végépolys ou de ses actions.

Article 6 : Retrait

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de retirer à un utilisateur les droits d'utilisation du logo si l'emploi qui en fait n'est pas conforme à la philosophie du pôle ou de cette présente charte ainsi qu'en cas de modification de la charte graphique du logo.

Charte établie en deux exemplaires à Angers , le

L'entité :

Le Président de VEGEPOLYS

L'utilisateur :

Bruno de LAAGE

(Signature et Cachet)

(Signature et Cachet)

Vos contacts privilégiés

VEGEPOLYS, 3 rue Alexandre Fleming, 49 066 ANGERS CEDEX 1

Tel : 02 41 72 17 37 – Fax : 02 41 72 25 67 – E-mail : contact@vegepolys.eu

SERVICE	CONTACT	COORDONNEES
Service Administratif et comptable	Sandrine MARTIN (assistante) Béatrice TENAUD (assistante de direction) Christelle AUGUIN (comptabilité)	Tel : 02 41 72 17 37 contact@vegepolys.eu
Service Accompagnement et Labellisation des projets R&D	Cécile ABALAIN et Sabine DIWO ALLAIN (Chargée de mission Angers Technopole) Gino BOISMORIN (Directeur VEGEPOLYS)	Tel : 02 41 72 14 12 sabine.diwo.allain@angerstechnopole.fr Tel : 02 41 72 11 41 gino.boismorin@vegepolys.eu
Service Intelligence Economique	Thierry VERGNAULT (Coordinateur du CIET à la CCI de Maine & Loire)	Tel : 02 41 20 49 00 ciet@vegepolys.eu
Service International	Pauline CAPUS (Chargée de mission international)	Tel : 02 41 72 38 16 international@vegepolys.eu
Service Communication	Emmanuelle ROUSSEAU (Chargée de communication)	Tel : 02 41 72 11 42 emmanuelle.rousseau@vegepolys.eu
Service Compétitivité par la mise en réseau	Morgane YVERGNIAUX (Chargée de mission adhérents)	Tel : 06 45 08 40 67 morgane.yvergniaux@vegepolys.eu

CENTRES : VALINOV et PLANTE & CITE (même adresse)

Création variétale	Annick BELLAMY et Ellen BOUTY	Tel : 02 41 72 11 40 annick.bellamy@valinov.fr ellen.bouty@valinov.fr
Qualité sanitaire	Emmanuel PAJOT	Tel : 02 41 72 11 40 emmanuel.pajot@valinov.fr
Valorisation des propriétés des végétaux	Amelie CHAIGNEAU	Tel : 02 41 72 11 40 amelie.chaigneau@valinov.fr
Paysage urbain	Caroline GUTLEBEN	Tel : 02.41.72.17.37 caroline.gutleben@plante-et-cite.fr
Paysage urbain	Camille JOUGLET	Tel : 02.41.72.17.37 camille.jouglet@plante-et-cite.fr